

# Evaluation

Nom du RPE : Relais Petite Enfance du Grand Guéret

Gestionnaire : Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Période contractuelle : 2021/2022



## 1. EQUIPEMENT CONCERNE

Nom	Relais petite enfance du grand Guéret
Adresse	2 bis rue de la laïcité 23000 Guéret
Téléphone	05.55.62.45.22

## 2. GESTIONNAIRE

Nom du gestionnaire	Communauté d'agglomération du Grand Guéret
Adresse du gestionnaire	9 avenue Charles de Gaulle BP302 23006 Guéret Cedex

## 3. FONCTIONNEMENT

### a) Nom des animateurs et qualification

Nom	Diplôme	Nombre d'Etp
RÉVEIL Sandrine	<b>Diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants</b>	<b>1</b>
L'HUGUENOT Nathalie	<b>Bac /Niveau BTS</b>	<b>1</b>

b) Autre personnel attaché au relais

Nom	Fonction	Nombre d'Etp
PAROT Bénédicte	Coordonnatrice petite enfance	1/5

c) Planning hebdomadaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>Matin*</b>	8h -	8h-	8h-	8h-	8h-	
<b>Après-midi*</b>	-17h	-17h	-17h	-17h	-17h	
<b>Total heures</b>	9h	9h	9h	9h	9h	

\*préciser les horaires

**Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire au public : 45h**

## 4. IMPLANTATION

	<b>Nom</b>	<b>Nombre total de communes couvertes par le RPE</b>
<b>Communes couvertes par le RPE</b>	Ajain	<b>25</b>
	Anzême	
	Bussière-Dunoise	
	Gartempe	
	Glénic	
	Guéret	
	Jouillat	
	La Brionne	
	La Chapelle-Taillefert	
	La Saunière	
	Mazeirat	
	Montaigut-le-Blanc	
	Peyrabout	
	Saint-Christophe	
	Saint-Eloi	
	Saint-Fiel	
	Saint-Laurent	
	Saint-Léger-le-Guérétois	
	Saint-Silvain-Montaigut	
	Saint-Sulpice-le-Guérétois	
	Saint-Vaury	
	Saint-Victor-en-Marche	
	Saint-Yrieix-les-Bois	
	Sainte-Feyre	
	Savennes	

Le RPE est-il itinérant ?

Oui

Non

## 5. MISSIONS

### L'information et l'accompagnement des familles

#### Thème 1 : Informer les familles

⇒ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

Actions mises en œuvre	Constats	Analyse	Evolutions envisagées
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage d'informations sur les listes des assistant(e)s maternel(le)s, des gardes à domicile et des places en crèche entre le RAM et la Coordinatrice petite enfance</li> <li>- Mise en place d'un tableau partagé</li> <li>- Participation à la préparation de la commission d'attribution des places</li> <li>- Distribution d'un flyer sur l'offre d'accueil du territoire aux familles</li> </ul>	<p>En 2021 sur 286 demandes recensées par la coordinatrice petite enfance, en première intention 175 demandes sont passées par le RPE soit 61.19%</p> <p>En 2022 (au 30 septembre) sur 225 demandes, 132 sont passées par le REP en premier soit 58.41%</p> <p>Pour les familles venant au RPE un très faible pourcentage nous demandent des informations sur les structures d'accueil collectives. En 2021 cela représente 6.29% des demandes et en 2022 2.27%</p>	<p>Le RAM est bien identifié par les familles comme lieu d'information sur les modes de garde en accueil individuel (assistant(e)s maternel(le)s) et l'articulation entre les différents dispositifs existants (EAJE et assistant(e)s maternel(le)s) dans les réponses apportées aux familles est satisfaisant. Toutefois, des problématiques de solutions de garde restent récurrentes comme pour les demandes urgentes liées à une reprise d'activité ou de formation professionnelle</p>	<p>Création d'un guichet unique</p>

1. Le RPE recense-t-il les assistants maternels susceptibles de répondre à des besoins spécifiques (accueil en horaires spécifiques, accueil en urgence, accueil d'enfants en situation de handicap) ?

Oui     Non

2. Le RPE recense-t-il les familles ayant des besoins spécifiques (nombre de demandes en horaires spécifiques, accueil en urgence, accueil d'enfants en situation de handicap) ?

Oui     Non

⇒ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne

Actions mises en œuvre	Constats	Analyse	Evolutions envisagées
	Non mis en place		A mettre en place dès que possible Demander l'habilitation afin d'avoir accès à monenfant.fr

⇒ Le guichet unique d'information (**mission renforcée**)

Depuis quand le relais s'est-il engagé dans la mission de guichet unique d'information :

Centralisation des demandes des familles par le RPE :  Oui     Non

Habilitation sur le site « monenfant.fr » :  Oui     Non

Décrire l'organisation mise en place :

## Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

⇒ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

Actions mises en œuvre	Constats	Analyse	Evolutions envisagées
Mise en place d'un suivi 4 fois par an pour la diffusion des listes mises à jour aux familles. Listes précisant les offres spécifiques dont les familles peuvent avoir besoin	Très bon « taux » de retour quand nous sollicitons les assistant(e)s maternel(le)s. Par contre, elles ne nous signalent pas spontanément leurs disponibilités	Nous avons pu renforcer la communication dématérialisée entre le RPE et les assistant(e)s maternel(le)s	Poursuivre l'échange d'informations assistant(e)s maternel(le)s - RPE sur leurs conditions d'accueil
Améliorer la réactivité de la réponse des assistant(e)s maternel(le)s	Nous sollicitons les assistant(e)s maternel(le)s dans un premier temps par mail ou par SMS afin de mettre à jour leurs disponibilités : très bon taux de réponse		



Suivi des demandes des familles	Nous recontactons chaque famille ayant fait une demande de listes auprès du RPE	Nous avons entre 21 et 22% des familles qui ne nous donnent pas de réponse. En 2021 61.14% des familles ayant contacté le RPE pour une demande de mode d'accueil ont trouvé une place chez une assistante maternelle	Continuer le suivi des familles et améliorer le taux de réponse
---------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

⇒ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

Actions mises en œuvre	Constats	Analyse	Evolutions envisagées
Identifier davantage le RPE auprès des familles comme lieu d'information en matière de droit du travail afin de responsabiliser les parents sur leur rôle de futur employeur	Le nombre de contacts que nous avons eu en 2021 pour des questions administratives est de 936. En 2022 (jusqu'au 30 septembre) est de 950.	Les parents qui sollicitent un premier rendez-vous avec le RPE pour la recherche d'un mode de garde chez une assistant(e)s maternel(le), reçoivent du RPE es informations nécessaires et les démarches à accomplir en tant que futurs employeurs d'assistant(e)s maternel(le)s, permettant d'établir une relation de travail sur des bases objectives. Toutefois, sans ce premier contact, les autres parents employeurs d'assistant(e)s maternel(le)s n'identifient pas le RPE comme lieu d'information en matière de droit du travail	Mieux communiquer auprès des familles :rappel des missions du RPE sur la page Facebook  Avec le guichet unique, centralisation des demandes et plus de contact avec les parents

## L'information et l'accompagnement des professionnels

### Thème 1: Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

⇒ Informer les professionnels sur le métier

<b>Actions mises en œuvre</b>	<b>Constats</b>	<b>Analyse</b>	<b>Evolutions envisagées</b>
Participation aux réunions d'informations mise en place avec le Conseil Départemental	Nous avons pu participer à 2 réunions d'informations des candidates à l'agrément des assistants(e)s maternel(le)s du	Les candidats au métier d'assistants(e)s maternel(le)s sont mélangés avec les candidats au métier d'assistant(e)s familial(le)s lors de cette réunion de présentation. Un temps réservé, exclusivement, aux candidats assistants(e)s maternel(le)s serait nécessaire	Continuer à participer aux réunions d'informations des candidates à l'agrément des assistants(e)s maternel(le)s du Conseil Départemental  Avec le réseau des RPE réfléchir à un temps qui pourrait être mis en place à l'issue de ces réunions afin d'apporter plus de précisions et répondre aux questionnements des futurs assistants(e)s maternel(le)s
Participation au forum des métiers du secteur social et médico-social organisé par le Conseil Départemental	Nous avons participé à ce forum en octobre 2022 afin de présenter le métier d'assistant maternel	Le public était en majorité très jeune (trop jeune) pour être intéressé par ce métier. Quelques personnes en reconversion professionnelle (5) sont venues demander des renseignements et elles connaissaient déjà le métier, elles avaient besoin de renseignements sur les modalités pratiques d'accession à la formation	Participer à nouveau à ces forums des métiers mais aussi participer à des actions plus en direction de personnes qui sont déjà dans l'emploi et qui envisagent un changement professionnel.

⇒ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr

<b>Actions mises en œuvre</b>	<b>Constats</b>	<b>Analyse</b>	<b>Evolutions envisagées</b>
Non mis en place à l'heure actuelle			Informer les assistants(e)s maternel(le)s de leurs obligations d'inscriptions et de déclaration sur le site monenfant.fr  Encourager les assistants(e)s maternel(le)s à réaliser ces démarches  Les aider dans l'appropriation et l'utilisation du site pour la mise en ligne de leur profil et de leurs disponibilités (partenariat à voir avec la Quincaillerie Numérique)

⇒ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels

Actions mises en œuvre	Constats	Analyse	Evolutions envisagées
Mise en place de groupes de paroles	<p><u>2021</u> : 4 groupes de paroles mis en place, 3 annulées faute de participants</p> <p>1 maintenu avec 2 participantes</p> <p><u>2022</u> : 3 groupes de paroles mis en place au 30/09/2022</p> <p>1 annulé faute de participants ; 2 maintenus avec 5 participants différents</p>	Très faible taux de participation, en hausse en 2022	Maintien des groupes de paroles car les personnes qui s'y rendent sont demandeuses

## Thème 2: Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

⇒ Organiser des ateliers d'éveil

Actions mises en œuvre	Constats	Analyse	Evolutions envisagées
<p>Mise en place d'ateliers d'éveil tous les matins sur différentes communes du territoire (Guéret, St Laurent, St Sulpice le Guérétois, St Victor en Marche)</p>	<p>En 2021 : des ateliers n'ont pu être proposés que les lundis de janvier à fin mars, arrêtés en avril et en mai , puis reprise ensuite sur tous les jours de la semaine ( seulement 63 temps d'activités proposés) 19 assistantes maternelles ont participé accompagnées de 79 enfants</p> <p>En 2022 activités tous les jours mais suspendues en février et mars ( 114 temps d'activités proposés au 30 /09) 22 assistantes maternelles différentes ont participé</p>	<p>L'épidémie de COVID 19 a rendu compliqué l'organisation des ateliers d'éveil en 2021.</p> <p>La majorité des assistantes maternelles fréquentant les ateliers d'éveil résident à Guéret et ses alentours et ce sont elles qui font « vivre » l'itinérance. Cette dernière s'essouffle, de plus les conditions de propreté et de chauffage sont loin d'être toujours satisfaisantes et nous avons donc du annuler certaines séances.</p>	<p>Proposer des activités d'éveil dans le nouveau local identifié (aucune activité n'a pu avoir lieu au 31 octobre 2022)</p>
	<p>Les temps d'activités n'étant pas toujours complets nous avons pu proposer aussi aux familles le désirant de participer :</p> <p>En 2021 : 8 familles ont pu participer</p> <p>En 2022 : 14 familles ont pu participer</p>	<p>La fréquentation des ateliers par les assistant(e)s maternel(le)s et les familles montre une difficulté de mixer les publics.</p>	<p>Réflexion sur la mise en place LAEP</p>

⇒ L'analyse de la pratique (**mission renforcée**)

Le relais s'est-il engagé dans cette mission :  Oui  Non

Nb d'Assistant(e)s maternel(le)s différents qui ont bénéficié d'analyse de la pratique :  
 Nb de séances organisées par le RPE :

⇒ Accompagner le parcours de formation des professionnels

Actions mises en œuvre	Constats	Analyse	Evolutions envisagées
Mise en place de plusieurs formations dans le cadre de la formation continue	<p>En 2021 : une seule formation a pu être mise en place et 7 assistant(e)s maternel(le)s ont pu participer</p> <p>En 2022: 3 formations différentes ont pu être mises en place et 12 assistant(e)s maternel(le)s différentes de notre territoire ont pu participer</p>	Nous avons pu mettre en place, en 2022, plus de formations, qui grâce au tableau partagé mis en place avec tous les autres relais du département, ont pu compter un nombre suffisant de participants pour avoir lieu	<p>Continuer à proposer des formations aux assistantes maternelles qui dorénavant pourront avoir lieu dans un lieu identifié.</p> <p>Continuer d'utiliser un tableau partagé avec le réseau des RPE du département afin de constituer des groupes suffisants</p>

Organisation d'une soirée théâtre débat en partenariat avec l'ARS, la Mutualité française sur le thème des perturbateurs endocriniens	Participations de 5 assistant(e)s maternel(le)s	Très faible participation	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------	---------------------------	--

**Thème 3: Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier**

⇒ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

<b>Actions mises en œuvre</b>	<b>Constats</b>	<b>Analyse</b>	<b>Evolutions envisagées</b>

⇒ Promouvoir le métier d'assistant maternel

<b>Actions mises en œuvre</b>	<b>Constats</b>	<b>Analyse</b>	<b>Evolutions envisagées</b>

⇒ La promotion renforcée de l'accueil individuel (**mission renforcée**)

Actions mises en œuvre	Constats	Analyse	Evolutions envisagées
<p>Réalisation de réunions d'informations collectives par le RPE pour améliorer l'image du métier, mieux informer sur le métier et sur l'exercice du métier en MAM</p>	<p>2021 : 2 réunions mises en place</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25/05 : 3 personnes non agréées venues : depuis 3 sont devenues assistantes maternelle dont 2 pour exercer en MAM, 1 assistante maternelle exerçant déjà est venue pour des informations sur le travail en MAM</li> <li>- 28/09 : 10 candidates présentes et 3 assistantes maternelles Sur les 10 personnes candidates 4 personnes sont devenues assistantes maternelles, dont 2 exerceront en MAM</li> </ul>	<p>Partenariat très intéressant qui permet d'unifier le discours des différents partenaires et ceci afin de permettre aux candidats d'aller au bout de leur démarche d'agrément. Il est toutefois dommage que les candidats assistants maternels soient « mixés » avec les candidats à la profession d'assistant familial</p>	<p>Poursuite de ces réunions</p>
<p>Participation à une réunion en partenariat avec pôle emploi , la mairie de Glénic et les partenaires</p>	<p>Réunion qui avait pour but de trouver des candidates au métier d'assistantes maternelles qui souhaiteraient exercer en MAM , à Glénic</p>	<p>Lors de cette réunion 3 personnes présentes ont donné suite et 2 d'entre-elles devraient exercer à la MAM de Glénic en 2023</p>	



Mise en place d'une réunion en partenariat avec le GRETA , Pôle emploi et les différents partenaires afin de mettre en place un certificat de qualification professionnelle « Travailler en Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s »	Présence de 14 personnes (3 assistants(e)s maternel(le)s déjà en exercice et 11 en cours de formation)	Sur notre territoire 5 personnes se destinant à exercer en MAM ont suivi cette formation et ont obtenu la certification	Poursuite de ces réunions
Accompagnements des porteurs de projets MAM	3 projets ont été suivis entre 2020 et 2022	Grâce aux différentes réunions organisées plusieurs projets ont pu voir le jour avec de nouvelles assistantes maternelles agréées	Poursuite de cet accompagnement

## 6. AUTRES ACTIONS ET FAITS MARQUANTS

### 1. Les actions de communication menées :

*Action de communication autour du métier d'assistant(e)s maternel(le)s avec la mise en place des réunions, des articles dans la presse départementale, et une lettre de la communauté d'agglomération du Grand Guéret a été entièrement consacré au métier d'assistantes maternelles*

### 1. Les actions partenariales menées :

*Mise en place de réunions autour du métier d'assistants(e)s maternel(le)s en partenariat avec la CAF, La MSA, le Conseil Départemental, Pôle Emploi*

*Suivi des projets de MAM et mise en place du CQP MAM*

## **2. Faits marquants :**

- ✓ *Participation aux réunions d'informations des candidates à l'agrément des assistants(e)s maternel(le)s du Conseil Départemental*
- ✓ *Nouveau local pour le RPE (non encore utilisé en date du 31 octobre 2022)*

## **7. SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION ET PROJETS A VENIR**

### **Synthèse des grandes évolutions rencontrées au cours de la période d'agrément :**

- ✓ *Réalisation de réunions d'informations collectives par le RPE pour améliorer l'image du métier, mieux informer sur me métier et sur l'exercice du métier en MAM*
- ✓ *Participation aux réunions d'informations des candidates à l'agrément des assistant(e)s maternel(le)s du Conseil Départemental*
- ✓ *Mise en place d'une réunion en partenariat avec le GRETA, Pôle emploi et les différents partenaires afin de mettre en place un certificat de qualification professionnelle « Travailler en Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s »*
- ✓ *Organisation d'une soirée théâtre débat en partenariat avec l'ARS, la Mutualité française...sur le thème des perturbateurs endocriniens*

### **Les projets pour la prochaine période de conventionnement :**

- ✓ *Utilisation du nouveau local avec pour objectif de proposer :*
  - *Un lieu clairement identifié en tant que RPE aussi bien pour les familles que pour les assistants(e)s maternel(le)s*
  - *Un lieu fixe pour les ateliers d'éveil*
- ✓ *Création du guichet unique*

